

SOUPLESSE HORAIRE

UNE (TROP) LENTE MISE EN ŒUVRE

Signé par FO il y a tout juste 1 an, cet accord vise à donner de la latitude aux agents volontaires, sur leur journée ou leur semaine de travail, en modulant leurs horaires d'arrivée et départ.

A ce jour, les résultats ne sont pas au rendez-vous. Les contraintes managériales freinent le développement de cet accord. Mais nous pouvons également craindre un manque de volonté de certaines unités....



Comment s'organise la souplesse horaire ?

La souplesse horaire à la journée

- Possible pour tous les salariés autonomes en A1, A2, A3, hors activités d'intervention et temps choisi
Il est toutefois possible de réaliser une expérimentation pour des équipes d'intervention
- Compatible avec le travail à distance
- L'arrivée et le départ doivent être compris entre 7h00 et 18h30, présence obligatoire entre 9h00 et 15h30
- Limitée à 4 jours par semaine
- Pas de modification de la durée de pause méridienne, mais une possibilité de la décaler

La souplesse horaire à la semaine

- Possible pour les agents autonomes en AIA
- Compatible avec le travail à distance
- L'arrivée et départ doivent être compris entre 7h00 et 18h30, présence obligatoire entre 9h00 et 15h30
- La durée du travail quotidienne est limitée à 9 heures par jour
- Pas de report d'une semaine sur l'autre
- Pas de modification de la durée de pause méridienne, mais une possibilité de la décaler

La mise en place du dispositif doit être construit avec le collectif dans le cadre d'un Plan Collectif de Fonctionnement d'Equipe (PCFE). [Voir notre communiqué à ce sujet.](#)

La souplesse horaire en quelques chiffres :

- Seuls 3 644, soit 19% des 18 849 salariés éligibles ont fait une demande de souplesse horaire.
- 78% le sont à la journée et 22% à la semaine
- 18% des salariés éligibles en DR ont une convention validée, contre 25% dans les Directions Nationales
- 45 demandes ont été refusées sans réels arguments acceptables
- 20% des agents d'exécution éligibles ont souscrit à la souplesse horaire
- 19% des agents de maîtrise éligibles ont souscrit à la souplesse horaire

Il est temps de travailler autrement !

FO regrette que des unités manquent d'implication sur ce sujet et n'incitent pas les salariés à la souplesse horaire. L'accompagnement des managers est indispensable pour ne pas créer de contraintes supplémentaires dans l'organisation quotidienne du travail. Nous regrettons également que des moyens SI n'aient pas été déployés pour simplifier la mise en œuvre de l'accord. Malheureusement, PGI GTA est inadapté et obsolète.

Nous demandons que tous les moyens soient mis en œuvre, notamment par une communication renforcée, pour promouvoir la souplesse horaire.

La modernisation des modes de travail a été une attente forte exprimée par les salariés dans le cadre de l'élaboration du Projet Industriel et Humain (PIH), pour développer l'autonomie, la responsabilisation et la confiance.

Pour FO, il est donc temps que nos unités s'engagent dans cette voie !